



Communiqué de presse, le 13 juin 2013

Impétrants, aboutissement d'une longue saga !

Après plusieurs années passées à sensibiliser les pouvoirs publics, la Confédération Construction Wallonne (CCW) et la Fédération Wallonne des Entrepreneurs de Travaux de Voirie (FWEV) se réjouissent de l'aboutissement de ce dossier ! Le Gouvernement wallon vient en effet d'adopter en 3^{me} lecture un projet de texte apportant des propositions de modifications au décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur et au-dessus des voiries ou des cours d'eau.

L'accent a été mis sur la sécurité des chantiers, point primordial pour lequel la CCW et la FWEV ont vivement plaidé ces dernières années et ce notamment au lendemain de la catastrophe de Ghislenghien. Un système d'information et d'échange de données performant va être mis en place entre les impétrants, permettant aux entrepreneurs de voiries de disposer d'informations sur les câbles et canalisations présents dans le sol. Une autorisation préalable à la réalisation de la plupart des chantiers va également être imposée.

Pour davantage d'informations :

Didier Block, Secrétaire général, FWEV : 0494/44.45.87